



Paris, le 30 Juin 2010

COMMUNIQUE

Le 14 juin 2010, le Ministère de la Justice annonçait aux organisations syndicales la déclinaison du Nouvel Espace statutaire (N.E.S) et la fusion du corps des greffiers avec celui des Secrétaires Administratifs (S.A).

L'entente syndicale entend réagir contre le manque d'ambition du projet proposé.

Notre Ministre, notre "Patron" est incapable de faire le distinguo entre les missions des secrétaires administratifs et celles des greffiers.

Nos métiers sont différents :

- * les secrétaires administratifs effectuent des tâches d'administration et de gestion,
- * les greffiers ont un rôle essentiellement juridictionnel.

L'amélioration du statut de GREFFIER est l'occasion de définir une grille indiciaire ambitieuse pour ce corps mais aussi pour l'ensemble des fonctionnaires de toutes catégories travaillant dans les juridictions, en raison de leurs attributions respectives.

Les deux corps représentent un maillon essentiel et incontournable au fonctionnement des juridictions.

Si nous ne sommes pas opposés à la revalorisation du statut des secrétaires administratifs, cela ne peut se faire au détriment de la spécificité du métier de greffier.

Cette fusion risquerait, sinon, de nuire aux uns comme aux autres.

NON le Secrétaire Administratif n'est pas un greffier,
NON le Greffier n'est pas un Secrétaire Administratif.

A chacun ses missions,
A chacun son statut.

L'Entente Syndicale exige l'ouverture de négociations immédiates pour donner une réalité au Dialogue social et reconnaître la spécificité du Greffier.

RIEN NE VA PLUS POUR LA CATÉGORIE B,
nous saurons le démontrer.
Plus que des mots des Actes.